



CHRISTINE LAGARDE
MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE
L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI



GERARD RAMEIX
MEDIATEUR DU CREDIT AUX
ENTREPRISES



PIERRE PELOUZET
COMPAGNIE DES DIRIGEANTS ET
ACHETEURS DE FRANCE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

<http://www.minefe.gouv.fr>

www.mediateurducredit.fr

www.cdaf.fr

Paris, le 11 février 2010

La médiation du crédit et la Compagnie des dirigeants et acheteurs de France (CDAF) signent avec une vingtaine de grands groupes une charte régissant les relations entre grands donneurs d'ordres et PME

Aux difficultés financières subies en période de crise par nombre de PME s'ajoutent souvent des problèmes avec leurs grands donneurs d'ordre. Afin de remédier à cela, la Médiation du crédit aux entreprises et la Compagnie des dirigeants et acheteurs de France (CDAF) ont défini en commun un cadre de bonnes pratiques entre les grands donneurs d'ordre et leurs fournisseurs, résumées en une charte.

Cette charte régissant les relations entre grands donneurs d'ordres et PME a été signée le jeudi 11 février 2010 à Bercy, sous l'égide de Christine Lagarde, Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, par le Médiateur du crédit aux entreprises, Gérard Rameix, et le Président de la Compagnie des dirigeants et acheteurs de France (CDAF), Pierre Pelouzet. Une vingtaine de grandes entreprises, ainsi que le Ministère de la Défense, ont d'ores et déjà adhéré à cette charte. Il s'agit d'ADP, BIOMERIEUX, BOUYGUES CONSTRUCTION, DANONE, EADS, EDF, EIFFAGE, LEGRAND, L'OREAL, RATP, RHODIA, SAFRAN, SANOFI AVENTIS, SNCF, SODEXO, SPERIAN, STX, THALES, TOTAL et VEOLIA. Ces entreprises pèsent à elles seules cent milliards d'euros environ de volume d'achat annuel en France, soit 10 à 15% des achats des grands groupes.

La charte régissant les relations entre grands donneurs d'ordres et PME repose sur 10 engagements, tels que

- Créer une relation durable entre le grand client et la PME,
- Choisir un fournisseur en appréciant le coût total de l'achat et non pas seulement le prix apparent,
- Prendre en compte l'impact environnemental.

Elle permettra d'assurer une vraie relation partenariale entre les grands donneurs d'ordre et leurs fournisseurs PME, dans la connaissance et le respect des droits et devoirs respectifs.

Un comité de pilotage, co-présidé par la CDAF et la Médiation du crédit aux entreprises, se réunira au moins deux fois par an pour s'assurer de la réalisation effective de ces engagements.

Au sein de chaque entreprise signataire, un « correspondant PME », une sorte de **médiateur interne**, sera nommé pour favoriser la résolution des conflits. Il pourra être saisi par les PME et constituera ainsi pour eux un contact privilégié au sein de l'entreprise cliente.

Contacts presse :

Cabinet de Christine LAGARDE : Jean-Marc PLANTADE / Elisa GHIGO - 01 53 18 41 35

Médiation du crédit : Joseph BERT : 01 53 17 87 97 / Sébastien COQUEREAU : 01 53 17 89 33

Compagnie des dirigeants et acheteurs de France : Sabine MOHBAT-COLOU : 01 34 80 09 55.